

## Le processus de soumission

En tant que fournisseur éventuel, faites de l'organe d'exécution du pays emprunteur le point de mire de vos activités de commercialisation. Rappelez-vous que c'est le pays emprunteur qui attribue les marchés. Ceci dit, les IFI sont aussi d'excellentes sources d'information sur les projets qui sauront vous intéresser. De plus, elles participent étroitement à la passation des marchés et peuvent refuser de payer la note si elles soupçonnent la passation irrégulière d'un marché.

### L'appel à la concurrence internationale (ACI)

Les pays emprunteurs, qu'ils achètent biens, équipement ou services, doivent se conformer aux règlements des IFI qui préconisent l'obtention des marchés les plus avantageux. La méthode de prédilection dans la plupart des cas est l'appel à la concurrence internationale (ACI). L'ACI permet aux fournisseurs de tous les pays membres des IFI de se livrer à une libre concurrence. Dans le cas d'un ACI, la plupart des IFI accordent une certaine préférence aux fournisseurs locaux. Cette pratique reflète l'objectif des IFI visant à l'autosuffisance des pays en développement.

### Les exceptions à l'ACI

Bien que les IFI recommandent l'appel à la concurrence internationale lorsqu'elles fournissent d'importants capitaux étrangers, les pays peuvent avoir recours à d'autres méthodes de passation des marchés lorsque les circonstances le dictent. Ces méthodes sont décrites en détail

dans les directives concernant la passation des marchés. Parmi les plus courantes, notons :

- les appels d'offres locaux, lorsque les fournisseurs locaux peuvent répondre à la demande;
- la consultation des fournisseurs internationaux, lorsqu'il s'agit de petits contrats et que les biens et services doivent être livrés sur le champ;
- les appels d'offres à petite échelle ou le recours au même fournisseur, lorsqu'il s'agit d'acheter des articles identiques aux originaux;
- les négociations et l'achat direct (offre unique), lorsqu'un fournisseur possède les droits exclusifs du produit recherché; et
- la « régie », c'est-à-dire l'exécution des travaux à l'aide du personnel et des ressources du pays emprunteur.

Si le pays emprunteur compte utiliser une méthode de passation des marchés autre que l'ACI, cette méthode est décrite clairement et en détail dans l'évaluation présentée avec les documents de prêt au conseil exécutif de l'IFI. Ces documents fournissent d'autres renseignements précieux, y compris les calendriers de réalisation et de passation des marchés, l'estimé des coûts des diverses composantes, les horaires de décaissements, etc. Ils font partie de la collection internationale de la bibliothèque des Affaires extérieures et peuvent être consultés sur place. Demandez-en l'accès aux agents régionaux du MEIR ou aux agents de commerce des Affaires extérieures.

---

## Les offres

Le lancement des offres a généralement lieu dès l'étape des négociations et de l'approbation du conseil d'administration et jusqu'à ce que le projet soit réalisé.

### La présélection

En temps normal, il n'est pas essentiel que vous soyez présélectionné pour fournir des biens, de

l'équipement et des services connexes. Toutefois, la présélection est de rigueur lorsqu'il s'agit de marchés clés en main et de travaux de génie civil de grande envergure, ou encore lorsque le pays devra acheter des machines lourdes.

L'organe d'exécution ou l'entité de passation des marchés désignée du pays emprunteur fait parvenir les avis